

Ville de Cosne-Cours-sur-Loire Conseil municipal du 12 février 2013

Alain Dherbier

Messieurs, Mesdames, Chers collègues, on va pouvoir commencer. L'effectif est au complet. Monsieur Kassam est absent, il donne pouvoir à Christian Delas. Franck Wickers, absent, donne pouvoir à Michel Veneau. Isabelle Molina, absente, donne pouvoir à Christine Coquet. Sophie Dagues, absente, donne pouvoir à Martine Leroy. François Rousseau, absent, donne pouvoir à Chantal Nevert.

Vous aurez remarqué la présence d'une nouvelle personne, Patrick LEBOSSÉ, notre nouveau DGS. C'est le baptême du feu pour lui ce soir, c'est son premier conseil municipal à Cosne. Autrement, il a une expérience assez longue derrière lui.

Certains ont peut-être pu voir que j'avais recadré le DGS dans la presse. Si j'ai recadré la direction générale des services, pour l'instant, je n'ai qu'à saluer la collaboration que j'aie avec Patrick Lebossé. Ça va très bien. Le recadrage, c'était pour quelqu'un d'autre, mais tout le monde avait vu de qui il s'agissait.

Pas de problème concernant le quorum.
Secrétaire de séance : Nathalie est présente.

Approbation du compte rendu du 12 décembre 2012

Avez-vous des remarques à faire sur le compte rendu du précédent conseil ? Pas de remarques ? Parfait. Il est adopté.

Avez-vous des remarques à faire sur le rapport qui vous a été remis concernant les délégations ?

Denis Bloin

Une petite question quant au marché sur l'entretien des installations de chauffage 2013-2015. Il est marqué le montant pour une durée de 6 mois. C'est tout à fait normal. Mais l'arrêté d'après, c'est avec Veolia Eau Compagnie générale des eaux, années 2013-2015, donc j'en conclus qu'il est fait pour 2 ans. Et en dessous il est marqué pour une durée de 12 mois.

Alain Dherbier

Apparemment, il y a une erreur.

Denis Bloin

Dans le premier, la durée de 6 mois faisait écho au montant du marché. Mais là, il n'y a pas de montant. Deux ans, et une durée de 12 mois !

Alain Dherbier

Oui, mais il pourrait être renouvelé deux fois. C'est pour 3 ans, mais au bout de la première année, si ça ne nous convient pas... Il pourra être renouvelé deux fois dans la période des 3 ans.

Autre remarque ?

1. Délibération sur l'adoption de la motion concernant la modification des rythmes scolaires

Philippe Ponchon

Serait-il possible de reporter les délibérations 1 et 2. Je vous ai demandé le report afin de délibérer dans de bonnes conditions, puisqu'on vient d'avoir les documents sur table, et il n'est pas facile de délibérer sur un document qu'on vient d'avoir à l'instant. Puisqu'on a jusqu'au 31 mars. On a encore le temps.

Alain Dherbier

Non, on n'a pas le temps, parce que si on demande une dérogation, pour les personnes qui bénéficient du transport scolaire, financé par le Conseil général, il faut, envoyer la demande avant le 9 mars. Donc, ce n'est pas possible.

Philippe Ponchon

Il aurait été bien qu'on ait les documents avant.

Alain Dherbier

De toute façon, tout ce qui concerne les rythmes scolaires, je pense que vous avez des documents, des informations. Puisque vous proposez une mention ce soir. Donc, vous avez déjà étudié la question.

Philippe Ponchon

Mais il serait bien qu'on ait les documents avant, afin de bien participer à la discussion.

Alain Dherbier

Pour moi, c'est non, je suis désolé. Il faut qu'on avance.

Mesdames, Messieurs et chers collègues

Monsieur Vincent Peillon, ministre de l'Éducation nationale, est chargé de l'exécution du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires. La volonté du gouvernement est de mieux respecter le rythme des enfants par l'allègement de la journée et l'étalement du temps scolaire sur la semaine. Elus de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, il nous appartient dès à présent de nous prononcer sur la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires au sein de nos écoles primaires et maternelles. En effet, dès la promulgation du décret, il est demandé aux conseils municipaux, par une délibération prise au 1^{er} trimestre 2013, de décider sa mise en application au sein de la commune en septembre 2013, ou d'en reporter l'application en septembre 2014. Les principaux éléments de ce décret sont en l'état les suivants.

La semaine de quatre jours et demi entrera en vigueur à la rentrée 2013. La semaine comportera toujours 24 heures d'enseignement mais réparties sur 9 demi-journées. La journée de classe ne pourra pas dépasser 5 h 30, et la demi-journée de classe ne pourra excéder 3 h 30. La pause méridienne ne pourra être inférieure à 1 h 30. L'organisation de la semaine sera fixée par le directeur académique, après avis de la mairie ou des conseils d'école dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

Nous sommes de fait confrontés à un choix entre deux solutions. La première consiste à nous inscrire dès la rentrée 2013 dans ce processus. Cela exigera la mise en place très rapide par la municipalité d'une large concertation avec les services de l'Éducation

nationale, les enseignants et les parents d'élève. Cela impliquera également une nouvelle organisation de nos services et un coût financier pour notre collectivité partiellement compensé par une aide substantielle de l'Etat. La seconde serait de maintenir l'organisation actuelle du rythme scolaire jusqu'à la rentrée 2014, ce qui aurait comme avantage de nous laisser du temps, mais aurait comme inconvénient majeur de nous faire perdre le bénéfice des financements.

Nous sommes, vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs les élus, amenés ce soir à prendre une décision importante pour notre ville et l'avenir de ses jeunes.

Depuis 2008, en tant que maire, avec le soutien de la municipalité, je me suis engagé à inscrire notre ville dans la modernité et dans le mouvement. Cosne-Cours-sur-Loire est une ville de son temps qui doit s'adapter à l'évolution de notre société. Dans le cas de figure qui nous préoccupe, il s'agit d'accompagner une réforme dont le bien-fondé est reconnu par tous, enseignants, éducateurs, parents, scientifiques. Aussi je vous propose de vous prononcer dès à présent sur la mise en place au mois de septembre 2013 des nouveaux aménagements des rythmes scolaires. J'émet également le vœu que la commune de Cosne-Cours-sur-Loire puisse être ville pilote dans le département de la Nièvre en travaillant dès à présent avec l'Inspection académique sur la mise en œuvre de ce projet qui devra mobiliser tous les services de notre commune. Cette délibération prise au plus tôt devrait nous permettre de travailler dès à présent sur une approche globale des rythmes scolaires, intégrant les problématiques de transport scolaire, des activités sportives et culturelles des enfants, des accueils du matin et de la garderie du soir.

Après les échanges qu'on peut avoir dès maintenant, je vous demanderai d'approuver la délibération que je vous proposerai.

Qui veut s'exprimer sur ce sujet ?

Michel Veneau

Sur cette proposition du ministre, il n'y a que les scientifiques qui se sont prononcés pour à 100 %. Pour le reste du corps enseignant – on l'a bien vu et on va encore le voir demain – il y a peut-être un bienfait au niveau de l'enfant. C'est reconnu au niveau des scientifiques, mais pour l'instant, les enseignants ne se sont pas vraiment prononcés pour.

En ce qui concerne l'aménagement des rythmes scolaires, ça ne fait pas l'unanimité bien sûr. Pour améliorer la vie de l'enfant, surtout pour les plus petits, il faudrait qu'ils quittent l'école à 15 h 30 (c'est mon analyse) pour se reposer, et qu'ils n'aient plus d'activité le mercredi après-midi. C'est ce que je pense au niveau des petits surtout. S'il y a des activités le mercredi après-midi, s'ils ont encore des activités après 15 h 30, ça fera 5 jours très chargés pour les petits. Peut-être qu'à titre expérimental, il aurait fallu essayer au niveau des CM1, CM2 qui vont passer dans les collèges. Peut-être que ça aurait pu être mis en place à titre expérimental. Est-ce que c'est possible ? C'est autre chose.

Au niveau des tout petits, ça fera 5 jours très chargés pour les petits, surtout s'ils ont des activités après 15 h 30. Je ne vois pas comment des petits de 3 ans vont pouvoir tenir pendant 5 jours. C'est mon sentiment. Ces aménagements, c'est une décision du ministre, du président de la république, du Gouvernement. Nous sommes en démocratie, nous respectons les choix. Mais je trouve que ça a été fait rapidement quand même. C'est une décision qui a été prise assez rapidement, sans concertation. Je trouve qu'il n'y a pas eu

assez de concertation avec les parents d'élèves, les enseignants et les collectivités qui sont concernées pour le financement. Et le département aussi pour les transports.

Je crois qu'il aurait fallu avoir une concertation plus en amont et ne faire la rentrée qu'en 2014. C'est mon sentiment. Je crois que pour le problème financier, on sera pénalisé. Ou il aurait fallu démarrer plus tôt. Sitôt l'élection du président, il fallait mettre ça en place tout de suite. Ce n'est pas sorti du chapeau comme ça, je pense que c'était préparé de longue date, cette mise en place. Il aurait fallu le mettre en concertation rapidement.

Vous avez annoncé le coût financier dans la presse. Je ne sais pas si c'est le coût réel. 180 000 euros par an pour la ville de Cosne. Ça correspond, par rapport aux heures que j'ai estimées. Avec quelques fluides en plus, des dépenses supplémentaires qui vont venir.

La première année, ça va nous faire 2,5 points de fiscalité. La deuxième année, 3,25. Et à partir de la troisième, ça nous fera bien 4 points de fiscalité, comme vous l'avez annoncé dans la presse. C'est un coût supplémentaire pour la ville et les Cosnois.

Sur le bienfait, peut-être que c'est quelque chose qu'il faut mettre en place. Mais sur le coût financier, c'est quelque chose d'important pour les Cosnois, pour la municipalité et le département. Pour le département, l'estimation est faite à 1,2 M€ de coût supplémentaire pour les transports.

Tout ça fait que ça nous paraît être une mesure qui a été mise en place un peu trop rapidement. C'est pour cette raison qu'on ne votera pas cette délibération.

Alain Dherbier

S'il y a eu un manque de concertation, c'est quand la semaine de 4 jours et demi a été ramenée à 4 jours. Ça a été fait sans concertation. Et on n'a pas réfléchi que d'un seul coup, les élèves français allaient être les élèves qui avaient le moins de jours de classe : 144 jours. Alors que la moyenne de l'OCDE, c'est 188 jours. Nos voisins les plus proches, c'est 190 jours et les Allemands, ça doit être 209 jours.

Deuxième remarque. J'ai rencontré les directeurs d'école des 6 écoles primaires et maternelles le 6 février, avec mon adjointe, le directeur général des services et le responsable du service des affaires scolaires. Aucun n'a critiqué le changement de rythme scolaire. Là où ils sont en recherche de la meilleure adaptation, c'est sur le planning en lui-même : savoir à quel moment on met le temps périscolaire complémentaire. Ils hésitent sur ce point. Mais sur le rythme, il n'y a aucun problème. Ils sont tous à même de dire que la semaine de 4 jours, c'est une semaine beaucoup trop chargée et difficile à assumer pour les élèves.

On ne fait rien dans la précipitation et sans vouloir prendre les décisions nous-mêmes. Donc j'ai rencontré les directeurs d'école dans un premier temps. Charge à eux de réfléchir sur le planning qui leur semble le mieux adapté. On se revoit après les vacances scolaires et on ensuite, on sera une réunion avec les parents d'élèves qui sont concernés, bien évidemment. Sinon, pour l'instant, il n'est pas prévu qu'on fasse des activités pour les enfants, notamment de maternelle, le mercredi après-midi. Ce n'est pas prévu du tout.

Il faut savoir qu'on a un choix tout à fait libre. Les activités, ce n'est pas une obligation. Je pense qu'il faut qu'on revienne à un horaire hebdomadaire normal, ce qui n'est pas le cas avec 144 jours, et qu'on voie la meilleure solution pour que les bénéficiaires soient avant tout les élèves. C'est la priorité : le bien-être de l'enfant. Ça commence dès la maternelle.

Thierry Demay

Je suis bien d'accord avec vous, concernant les rythmes scolaires, au niveau des chronobiologistes, tout le monde est d'accord sur le fait que c'est mieux que les élèves aient un plus grand nombre de journées de travail. Par contre, le coût financier et cette annonce intempestive d'un ministre de l'Education nationale qui a, à plusieurs reprises, annoncé des choses et est revenu dessus pour on ne sait quelle raison, si ce n'est qu'il s'est fait tancé par sa hiérarchie, tout ceci nous amène à un certain nombre de questions par rapport à ce qui est réellement prévu pour les enfants après 15 h 30. On va leur faire faire des activités, culturelles, sportives. Des choses qui vont prendre beaucoup de temps pour ces jeunes, beaucoup d'énergie. Ça va mobiliser un grand nombre de personnes du point de vue des municipalités. Donc un coût, de 180 000 euros. Ça va mobiliser aussi les enseignants parce qu'il va falloir revoir leur rythme de travail. Je pense que le ministre de l'Education n'a pas du tout pensé à ces points de vue-là. D'autre part, dans ces classes de primaire et de maternelle, il y a ce qu'on appelle des heures de soutien. Quand vont-elles se passer ? Après les activités ? Pendant ? On n'en sait rien. C'est assez embêtant de proposer une motion qui va coûter de l'argent, qui est me semble-t-il pour le moins précipitée, alors qu'on aurait peut-être le temps de laisser les choses se mettre en place un peu plus naturellement.

Hicham Boujlilat

La manière dont vous abordez le débat ne m'étonne pas. Par rapport aux écoles, on a vu depuis 2008, vous avez soit voté contre différentes motions que nous avons présentées, notamment l'année dernière par rapport à l'école...

Monsieur Veneau, on a les comptes rendus. Je reprends simplement les comptes rendus que nous avons pu valider.

Dans un deuxième temps, on ne vous a pas vu avec nous lorsque nous avons défendu l'école de la république avec les parents d'élèves à Paul Bert, puis à Nevers.

Ce qui m'étonne, c'est que vous dites des choses aujourd'hui que vous ne disiez pas encore hier. En 2008, passer à 4 jours de manière brutale sans concertation, ça a été unanimement condamné par des parents d'élève et des syndicats. En tout cas, la droite fait des progrès aujourd'hui. Elle cite certains syndicats. Continuez, vous vous rapprocherez peut-être un jour encore plus de nous et de nos idées !

En tous les cas, vous dites des mensonges. C'est une réforme qui s'est faite et qui se fait dans la concertation. Vous ne pouvez pas dire que le ministre de l'Education nationale a sorti un texte et s'impose à tout le monde. La concertation pour la refondation de l'école de la république – je reprends l'ensemble des données – c'est un travail qui a été présenté au conseil des ministres le 4 juillet 2012. J'en conviens, Monsieur Veneau, François Hollande a été élu le 6 mai. Il aurait peut-être dû commencer le 7 mai. Ça a commencé le 4 juillet, juste après les élections législatives. Il a fallu laisser le peuple, qui d'ailleurs a validé ces engagements de changement de rythme scolaire. Vous parlez de la hiérarchie de Monsieur Peillon et Monsieur Hollande. La hiérarchie, pour nous, c'est le peuple. Nous mettons en place ce pour quoi nous avons été élus.

Le mensonge est très clair et très évident. La concertation dès le début, le 5 juillet. Du 5 juillet au 9 octobre, avec un comité de pilotage, 4 personnes à la tête de ce comité de pilotage. Travaux de concertation. Pendant 3 mois, des groupes de travail ont été organisés autour de 4 grandes thématiques. Vous connaissez probablement les sujets par cœur, je ne vous les rappelle pas. Ces groupes de travail ont mobilisé plus de 800 membres et près de 8 200 personnes qui ont apporté leur contribution, notamment sur internet. Je vous invite à continuer à apporter vos contributions sur education.gouv.refondonslecole.fr. Vous y retrouverez l'ensemble des contributions.

Dire qu'il n'y a pas eu de concertation, c'est archi faux et c'est un mensonge. La concertation est menée depuis le mois de juillet.

Deuxième chose : aujourd'hui, c'est une réforme sur les rythmes scolaires qui rentre dans le cadre du projet de loi sur la refondation de l'école, qui permet à chaque commune d'aller à son rythme. Nous considérons que nous pouvons mettre en place... Il n'est pas question de voter une motion pour ou contre la loi. C'est mis en place, on a les chronobiologistes qui sont pour. Tout le monde considère que c'est une bonne chose pour les enfants. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons et nous allons la mettre en place. Je ne comprends pas votre démarche. Vous êtes pour ou contre le fait qu'on ait des rythmes scolaires qui soient adaptés pour les enfants. Sur le reste, Monsieur le maire a indiqué qu'entre aujourd'hui et la rentrée prochaine, il y a des étapes de concertation avec les enseignants, les parents d'élèves, etc., nous allons travailler à la meilleure organisation dans notre ville. Il n'est pas question de savoir aujourd'hui si le périscolaire, ce sera en début, en fin ou en milieu de journée. Monsieur Veneau a sa propre idée et son analyse personnelle en disant que lui considère qu'à partir de 15 h 30, il faut que les enfants fassent autre chose. Les chronobiologistes considèrent qu'à partir de 15 h 30, c'est là où les élèves ont la meilleure attention possible. Ce sont des choses qui sont à voir dans le cadre de la concertation.

Je ne comprends pas votre positionnement. Soit c'est une opposition de principe avec nous, soit c'est dogmatique. C'est votre choix et vous pouvez l'assumer.

Les choses sont très claires là-dessus. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu de concertation.

Thierry Demay

J'ai un papier sur lequel il est bien écrit : motion concernant la modification des rythmes scolaires.

Hicham Boujlilat

Nous avons jusqu'au 9 mars pour nous prononcer. On se prononce. C'est tout.

Thierry Demay

Vous dites qu'il n'était pas question de voter une motion. C'est bien une motion.

Hicham Boujlilat

Mais pas pour ou contre la loi.

Thierry Demay

On ne peut pas voter pour ou contre la loi. La loi s'applique à tous.

Alain Dherbier

On l'applique en 2013 ou en 2014. La position qu'on doit prendre ce soir, c'est celle-là. Sur la question des plannings, ce sera en concertation et en accord avec les directeurs d'école. Ensuite, ça sera entériné par le DASEN puisque c'est lui qui prend la décision finale. C'est pour ça qu'on aura une large concertation avec les directeurs d'école. On les a déjà rencontrés. Il n'est pas question qu'on fixe des plannings à notre sauce, sans avoir l'avis des professionnels. Ça ne peut sortir que d'échanges constructifs.

Thierry Demay

Ça me semble le minimum. La concertation, c'est justement être en relation avec les personnes qui sont les principales concernées, à savoir : les professeurs, les intervenants pour les autres activités et les parents d'élèves. Je pense que c'est un gros travail, qui va demander beaucoup de temps, beaucoup de pédagogie aussi. Ça me semble un peu prématuré de faire la mise en œuvre en septembre 2013. Je ne veux pas non plus supposer que vous ne ferez pas le travail de manière tout à fait satisfaisante. Mais c'est ça qui me semble un peu embêtant. Pour les professeurs, ça me semble un gros travail pour remettre tout ça en place.

Sylviane Bezou

Je voulais répondre à la proposition de Michel Veneau qui suggérait de faire un essai dans une école. Il a bien été dit et écrit : on uniformise toutes les écoles d'une même ville. Nous allons en profiter pour essayer d'uniformiser tous les horaires, puisqu'on a des horaires un peu disparates dans toutes les écoles.

Denis Bloin

Il est vrai qu'on n'est pas là pour discuter de la loi, d'autant plus que d'après ce que j'ai compris, c'est un décret, et qu'il n'est pas encore sorti. On n'en discutera pas. Mais j'ai l'impression que beaucoup de monde le discute encore.

On peut quand même faire quelques observations sur cette disposition. Vous venez d'indiquer que les enfants étaient les plus attentifs pendant l'horaire où on voulait faire des activités périscolaires. Déjà, je suis un peu étonné qu'on prenne en activités périscolaires l'horaire où ils sont le plus attentifs.

Ensuite, cette réforme voulue par l'Etat est financée exclusivement par les collectivités. Monsieur Boujlilat parlait tout à l'heure de changement de propos sur nos bancs. Je m'étonne aussi que des charges nouvelles pour les collectivités ne vous fassent pas réagir plus que cela non plus. Je pense qu'on peut réfléchir tous ensemble à l'application de cette loi. Personnellement, je pense que ce sont les collectivités qui vont payer. Si on considère que les activités périscolaires relèvent cependant de la formation fondamentale des enfants, pourquoi ne pas la prendre en charge par l'Education nationale et dans le cadre des activités scolaires ? Si ça relève de l'obligatoire, cela relève de l'Etat.

On est à Cosne-sur-Loire, on est proche du reste du département de la Nièvre. J'ai rencontré ce week-end un maire rural d'une toute petite commune, avec une école en regroupement scolaire. Il a assisté à la réunion de la Chaussade lundi dernier. Il va décider, avec le regroupement, d'appliquer cette réforme des rythmes scolaires dès 2013 par pur appât du gain, appât financier. Parce que dans ces petites campagnes, il dit : les activités périscolaires, je suis incapable d'en fournir, je n'ai rien du tout dans mon coin, et je crains qu'à terme, ce soit la mort des petites écoles rurales. Sur le ton de l'anecdote, il me disait : peut-être qu'on leur ferait des cours de « coinché », mais au bout d'un moment, les enfants seraient lassés.

Cette réforme me semble être une réforme parisienne, une réforme qui relève de commune ou de collectivité comme la nôtre. J'ai entendu Monsieur le maire de Lyon qui était contre. A Lyon, ils ont pas mal de ressorts pour faire des activités périscolaires. Pensons à tout le territoire qui risque de se désertifier un peu plus ou de poser de gros problèmes aux parents d'élèves et aux collectivités en matière de transport et d'organisation d'activités.

Aujourd'hui, on le chiffre à 180 000 euros. Il serait bon d'avoir le détail de ce chiffrage. Ça va être subventionné à hauteur d'un peu plus d'un tiers en 2013. Un peu moins l'année suivante. Et dans trois ans, c'est 180 000 euros au total.

Voilà les réflexions que j'aies sur cette réforme. Il est peut-être vrai qu'il n'y a pas eu de concertation il y a quelques années lorsqu'on est passé de 4 jours et demi à 4 jours. Mais il en faut une aujourd'hui.

J'ai regardé un débat et l'un des contradicteurs disait à l'autre : il ne faut pas parler de sa vie privée pour débattre dans la vie politique. Je pense que si, on peut faire part de ses expériences. Tous autour de la table, à quelques exceptions près – les plus jeunes – nous avons connu des semaines de 4 jours et demi, avec soit le jeudi pour les plus anciens, soit le mercredi comme jour de congé. Et avec le samedi matin. Il n'y avait que des heures d'activité scolaire, ou assurées par l'Education nationale. Je pense qu'aujourd'hui, on fait entrer les collectivités dans l'organisation des journées scolaires, dans l'organisation de l'école. Je pense que ça ne contribuera pas à une simplicité. On créera des différences sur le territoire entre les différentes écoles.

Alain Dherbier

Dans votre propos, vous avez été nuancé parce que vous avez commencé par dire que tout serait supporté par les collectivités, qu'il n'y avait aucune aide ; et après, vous avez dit qu'il y aurait un tiers. Cette année, c'est 50 euros par élève.

Denis Bloin

Mais dans 3 ans, 0.

Alain Dherbier

On verra dans 3 ans. Quand on est passé de 4 jours et demi à 4 jours, ça s'est fait comme ça, d'un seul coup, sans réfléchir. Quand on nous a pondu le SMA, on nous a dit : vous assurez la garde des élèves quand les professeurs font grève. Ce qu'il y a de formidable dans le règlement du SMA, c'est qu'une personne seule peut garder 100 gamins ! Il n'y a même pas de critères d'encadrement. C'est catastrophique. Dans ce décret, ça a été prévu, puisque c'est une personne pour 18 primaires.

Patrick Bouffard

Je voudrais revenir sur un volet financier. Je ne rentrerai pas sur le débat : qui a raison, qui a tort, les parents d'élèves, les scientifiques... Ce n'est pas mon propos.

Il me semble, dans vos propos, avoir compris que cette réforme était en réalité une réforme qu'on allait faire financer par les collectivités, et que l'Etat se déchargeait de ses responsabilités. A mon sens, il n'en est rien, puisque l'Etat participe largement à ce financement. Et si c'était le cas, ce ne serait pas une première, et loin de là. Il ne me semble pas que dans les années précédentes, où l'Etat de plus en plus s'est défaussé sur les collectivités, sous couvert que les collectivités – je vous rappelle les termes peu envieux qu'on a pu entendre – étaient dépensières, outrancières, qu'elles ne maîtrisaient rien et qu'elles avaient de l'argent, je ne vous ai pas vu vous lever, à ces époques-là, en disant : c'est un scandale, on est en train d'assécher et d'appauvrir les collectivités par des transferts massifs.

Deuxième point. J'espère que, quand la réforme il y a quelques années a ramené la semaine de 4 jours et demi à 4 jours, j'espère que cette réforme-là n'a pas été faite dans le sens inverse, à savoir sur un effet purement mathématique, puisque vous dites que les collectivités vont être obligées de mettre la main à la poche, les communes, les

départements... J'espère qu'à cette époque-là, le calcul n'a pas été purement et simplement mathématiques.

Parce qu'il va en découler ma dernière réflexion. En ce qui concerne les enfants, jamais au grand jamais je ne mettrais l'argent au milieu d'eux. Nous sommes une société, une république qui avons besoin de toutes les ressources de nos enfants pour le bien et pour construire et continuer à ce que nous soyons une nation représentative dans le monde entier. Si nous ne donnons pas les moyens – et certes, les collectivités vont être mises à contribution, et j'en suis fier... Jamais au grand jamais je n'accepterai qu'on puisse mettre l'argent au milieu de discussion comme ça. C'est pour ça que je suis fort étonné qu'on puisse tourner autour du pot sur ce sujet. J'aurais bien entendu qu'on puisse discuter sur la façon dont les choses étaient mises en œuvre, mais surtout pas sur un aspect financier des choses.

Que ce soit cette année ou dans les années futures, je mettrai un point d'honneur à trouver les moyens nécessaires, au niveau du budget communal, pour que les enfants puissent avoir le meilleur de ce qu'on peut leur donner.

Philippe Ponchon

Je regrette, dans un premier temps, que le vœu qu'on a déposé ne soit pas sur table. La motion et le vœu, c'est la même chose pour moi, c'est le même sujet. Il aurait été bien que chaque élu puisse avoir connaissance du vœu du groupe communiste. Je vais m'en servir comme argumentaire pour valider le vœu.

Le ministre de l'Education nationale a présenté son projet de loi sur les rythmes scolaires dans le 1^{er} degré. Les rythmes peuvent être un élément permettant la réussite des élèves, mais seuls, ils ne peuvent lutter contre l'échec scolaire. Dans les conditions connues actuellement, cette réforme fait l'objet d'oppositions massives : grève des enseignants du primaire, rejet des instances consultatives et opposition de nombreuses collectivités. La réforme telle qu'elle est prévue est non concertée et manque de clarté sur ses modalités d'application. Ce projet a perdu de vue son ambition éducative pour se trouver arbitré et enfermé à l'aune des capacités financières des communes à qui incombe la charge de sa mise en œuvre dans le cadre de projets éducatifs territoriaux. Ceci tendrait à territorialiser l'enseignement, ce que nous refusons. S'il s'agit bien d'un projet de refondation de l'école, alors l'Education nationale doit rester le garant de l'égalité, de la pérennité du service public de l'Education sur le territoire national. Telle qu'elle est proposée, cette réforme ne peut pas réduire les inégalités territoriales face au service public de l'Education nationale que la droite a créé depuis dix ans, en se délestant d'une partie de ses responsabilités sur les collectivités. Comme le précise l'Association des maires de France, il est absolument indispensable pour les communes que des clarifications juridiques soient apportées quant aux responsabilités qui relèvent de l'Education nationale ou des collectivités, ainsi que sur les conséquences financières réelles pour ces dernières du redéploiement ou de la création d'activités périscolaires au-delà des aides ponctuelles annoncées par l'Etat. Il faut prendre le temps de faire une réforme au service de la réussite de tous les élèves. C'est pourquoi le conseil municipal réaffirme le rôle de l'Etat dans l'Education nationale et demande que celui-ci conduise toutes les concertations nécessaires. Considérant qu'il ne revient pas aux collectivités territoriales de se substituer à l'Etat pour élaborer et concerter une politique nationale de l'enseignement, le conseil municipal demande qu'une concertation nationale de la réforme sur les rythmes scolaires soit conduite par l'Education nationale, sous sa responsabilité, avec tous les partenaires. Il décide en conséquence de ne pas modifier

l'organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2013. Il apporte son soutien aux enseignants et enseignantes mobilisés à Cosne-sur-Loire.

Quand vous dites que le coût est de 180 000 euros, après une certaine recherche, il serait supérieur à 200 000 euros, à notre sens. Là encore, l'Education nationale, c'est le rôle de l'Etat. Il est vrai qu'il y a eu une loi, et on a redonné le bébé aux collectivités locales. C'est inacceptable.

Alain Dherbier

Je veux juste apporter une précision sur ce que vous venez de dire. « Cette réforme fait l'objet d'opposition massive : grève des enseignants du primaire ». Il y a un mouvement de grève demain, et sur 40 enseignants primaire-maternelle, il y a 4 enseignants qui feront grève. Ce n'est pas ce qu'on peut appeler une opposition massive. Peut-être qu'à Cosne, on est un peu différents, c'est pour ça qu'on veut commencer en 2013, on n'attend pas 2014 !

Pascal Jaillet

Il est bon de refixer les idées. M. Bloin ou M. Ponchon, je crois que vous faites une confusion. Il faut bien distinguer les temps dont on parle. Il y a le temps scolaire qui est le temps de l'Education nationale, qui ne change pas. Il est seulement dilaté pour permettre un enseignement moins dense et pour que les enfants soient plus réceptifs à cet enseignement. Ce temps-là ne change pas. Il est toujours de la responsabilité de l'Etat.

Après, il y a le temps qui va maintenant s'appeler APC : aide pédagogique complémentaire. Ce temps est aussi un temps à la charge des enseignants, qui vont prendre des gamins par petits groupes pour les aider. Ça s'appelait autrement avant. Mais on est sur les mêmes choses, on ne change pas. On change peut-être un peu le temps parce que je pense qu'il y a moins d'heures d'enseignants qu'avant.

Après, il y a le temps périscolaire. Il est libre d'être organisé par les communes, libre d'être accepté par les parents. Les enseignants peuvent être concertés, mais ils n'ont pas voix au chapitre. Ce n'est pas leur temps, si j'ose dire, ils ne sont pas concernés par ce temps-là. Il faut bien distinguer ces trois temps.

Michel Veneau

Je suis peut-être un petit menteur, mais pas un grand. Au niveau du mensonge... Mais vous savez bien faire, certainement mieux que moi, pour mentir !

Pour la DM pour Cours l'autre jour, nous n'avions pas voté cette DM parce qu'il y avait plusieurs lignes. Mais on n'a jamais voté contre une école depuis 25 ans que nous sommes élus à Cosne, que je suis élu. Nous n'avons rien fait contre les écoles. Nous avons toujours essayé d'améliorer le cadre de vie des enfants. Quels que soient les élus en place, dans toutes les communes de France, je crois que nous avons tous la même mission. Les leçons de morale, pas trop là-dessus. Je crois qu'on a un peu plus d'expérience que vous en ce qui concerne la fonction et le temps surtout. Sur la DM, il ne faut pas revenir là-dessus parce que vous aviez bien fait une DM pour qu'on ne la vote pas. C'était pour la subvention pour l'aide pour Cours, si vous vous rappelez. Vous aviez regroupé plusieurs lignes sur la même DM. Ça avait été fait sciemment certainement à l'époque. Peut-être. Je ne suis pas de mauvaise foi, mais à mon avis, ça avait été fait dans ce sens-là.

Patrick Bouffard

Je corrige, on ne peut faire qu'une DM.

Michel Veneau

En ce qui concerne les dotations de l'Etat, depuis des années, elles ont plutôt tendance à stagner, ou baisser légèrement. Mais elles n'ont pas trop bougé. J'ai bien peur que dans les années futures, ça ne sera pas de la faute que du gouvernement si ça régresse petit à petit. Malheureusement, il y a moins d'activité en France, moins de recettes de l'Etat. L'Etat, l'argent ne lui tombe pas du ciel. Il sera bien obligé de prendre des mesures, et on sera certainement obligé de se serrer un peu la ceinture au niveau des collectivités en général. Vous le savez aussi bien que moi. Tout le monde le dit, tous les spécialistes le disent, vous êtes bien au courant.

On ne s'est pas bien compris pour le mercredi après-midi. Je n'ai pas dit qu'il fallait des activités. Au contraire. J'ai dit que pour les enfants puissent se reposer, il faut qu'ils ne fassent rien le mercredi après-midi. Des petits de 3 à 8 ans le mercredi après-midi, il faut vraiment qu'ils se reposent. Si en plus, ils ont des activités physiques, culturelles ou autre le mercredi après-midi, ils vont être très chargés. Ils auront 5 jours. Il y a beaucoup d'enfants qui ont des activités le mercredi matin. Ils auront de l'école. S'ils les reportent au mercredi après-midi, ça va être un peu délicat pour certains enfants. A moins qu'on puisse aménager, à partir de 15 h 30 certaines activités qui ont lieu actuellement le mercredi matin. C'est peut-être une solution qui se fera dans le temps. J'espère que ce sera comme ça parce que je ne vois pas comment un petit puisse commencer le lundi jusqu'au vendredi soir avec des activités le mercredi après-midi. C'est mon sentiment.

Alain Dherbier

Je vous montre l'évolution des dotations de l'Etat de 2000 à 2012. Vous le verrez lors du prochain DOB. Ça permettra qu'on reparle de l'évolution des dotations.

Pascal Jaillet

L'incompréhension à propos des chronobiologistes et de l'après-midi. Les chronobiologistes sont d'accord pour dire que les enfants sont plus réceptifs l'enseignement le matin et de 15 h à 17 h. M. Veneau, vous partez sur l'idée que c'est l'heure où vous placez le périscolaire. Ça peut être une erreur puisque les gamins sont aptes à apprendre mieux dans cette plage. Pourquoi ? Ne serait-ce que pour des problèmes de digestion. Tout ça est reconnu. Rien ne dit que le périscolaire doit être après 15 h 30. Il peut être quelque part ailleurs dans la journée.

François Laberthe

J'ai entendu que ça allait coûter. Evidemment, ça va coûter, mais il faut aussi avoir à l'esprit qu'à côté des coûts, il y a des gens qui vont retrouver un travail peut-être un peu plus complet, qui pointeront peut-être un peu moins souvent à l'Anpe. Il faut tout mettre dans la balance. Aujourd'hui, c'est un coût, et demain, ça sera peut-être une économie par ailleurs. Cumulées, ça peut faire beaucoup d'heures.

Laurence Virlogeux

Par rapport à la surcharge pour les enfants qui auront école le mercredi. Comment faisait-on quand il y avait école le samedi ? Etant mère de famille, je travaillais. Mes enfants se levaient le lundi et le mardi pour aller à l'école, le mercredi pour aller en garderie. Le mercredi après-midi, ils avaient des activités scolaires. Et ils faisaient le

jeudi, le vendredi et le samedi. Là ils vont au moins avoir le samedi. Ça ne sera pas pire que ce qu'il y avait il y a 4 ans. La charge ne sera pas plus importante qu'il y a 4 ans, avant qu'on passe à la semaine des 4 jours.

Hidayet Acar

J'ai écouté attentivement les échanges. J'ai entendu trois types d'argument. Le premier était politique. On a dit à plusieurs reprises que le ministre avait pris une décision. Il est là pour ça et pour faire évoluer les choses, il faut qu'il y ait une décision politique à la base. La décision politique, il la fallait, on ne pouvait pas faire autrement.

Le deuxième type d'argument sur lequel on a beaucoup discuté était financier. Je partage complètement les propos de notre maire adjoint chargé des finances. Tout a un coût. Et s'il s'agit d'améliorer la condition des enfants et de garantir la réussite des enfants, il faut payer. Le troisième type d'argument était plutôt technique. Il me semble qu'on peut discuter sur l'organisation de la semaine, de la journée, etc. Mais je pense sincèrement qu'on n'aura pas la solution aujourd'hui sur cette partie de l'échange. Il faut expérimenter, échanger, mettre en œuvre. Pour toutes ces raisons, je voterai la motion.

Denis Bloin

En présentant la motion, j'avais compris que le périscolaire était de 15 h 30 à 16 h 30. Monsieur Jaillet nous indique que peut-être pas. C'était simplement une observation parce que c'est une nouvelle information.

Pour rebondir sur les propos de Monsieur Acar, je suis d'accord avec lui. Je partage les propos qui ont été tenus par Monsieur le maire adjoint aux finances. Je partage son analyse, mais il y a une partie des propos qu'on a tenus, que vous avez peut-être omis. Si ça relève de la formation fondamentale, et donc de la mission de l'Éducation nationale, le coût, oui. Mais qui le supporte ? Il s'agit de savoir qui paie ces activités périscolaires, savoir si c'est intégré dans la formation des enfants. Si c'est intégré dans la formation, ça relève de la politique de l'État. Ensuite, par rapport aux propos qui ne concerne pas la commune de Cosne, il est vrai, on va créer une inégalité entre les territoires, entre ceux qui seront en mesure de créer des activités périscolaires et ceux qui ne le pourront pas. En plus, d'après ce que j'ai entendu et lu, les activités périscolaires sont optionnelles pour les parents. Là aussi, je pense qu'il y a certainement des choses à améliorer.

Sylviane Bezou

C'est vrai qu'il n'a jamais été dit, à l'heure qu'il est, que la journée d'école se ferait de 8 h 30 à 15 h 30. On a plusieurs schémas, on étudie, on va concerter. A l'heure qu'il est, au sujet des activités périscolaires, nous avons déjà des activités dans toutes les écoles du centre ville et de Cosne-Sud, puisqu'elles ont une pause méridienne de deux heures, et on a possibilité de faire une activité périscolaire. C'est peu de temps. C'est pour ça qu'on avait proposé dans un premier temps de prolonger cette activité-là. C'était ce qui nous paraissait le plus logique, en concertation avec les chronobiologistes, etc. Sur ce temps d'activité périscolaire, on peut très bien ne rien faire. On peut libérer les enfants, soit leur faire une pause méridienne plus longue, ils reviendront plus tard à l'école, ou les libérer plus tôt. On a toutes les propositions. On peut aussi commencer plus tard dans la matinée. Ce n'est pas forcément la bonne chose, mais on a d'autres propositions. Le but c'est d'apporter aux enfants des activités, il y a plein de choses qu'on peut faire et qui ne seront peut-être pas aussi coûteuses, que les enfants n'iraient jamais chercher en dehors de l'école.

Alain Dherbier

Les activités scolaires complémentaires sont optionnelles. Notre volonté, c'est de pouvoir offrir, pendant ce temps qui est à notre charge, quelque chose d'incitatif pour permettre à tous les enfants d'avoir un meilleur choix, de profiter de ce temps-là. Et lisser les inégalités qui existent aujourd'hui. Actuellement, il y a déjà des parents qui envoient leurs enfants, soit dans des activités sportives, soit dans des activités culturelles. Mais il y en a d'autres qui n'ont pas cette chance. Peut-être que ça nous permettra d'avoir le plus grand nombre d'enfants qui pourront bénéficier de ces activités.

Pascal Jaillet

On va vers plus d'égalité. Actuellement, les activités périscolaires sont facultatives ou peu développées. L'idée sous-jacente à cette réforme, c'est de toucher le plus grand nombre d'enfants sur ces activités périscolaires pour les éveiller à des choses vers lesquelles naturellement, de par leur contexte familial, de par la culture de la ville, etc., ils n'iraient pas. On va vers plus d'égalité. C'est un peu contraire à ce que vous disiez. Vous disiez que des inégalités vont se creuser. A mon avis, c'est le contraire, on touchera plus d'enfants à l'issue de cette réforme sur des activités actuellement marginales, comme le sport, la musique, le théâtre, etc.

Je tiens à signaler qu'une ville comme Cosne-Cours-sur-Loire dispose d'un certain nombre d'associations qui sont tout à fait en mesure de proposer des activités périscolaires. Je cite avec plaisir le Grenier du Nohain, Formes et couleurs, les Amis du musée... Ces associations ont les ressources, les compétences et surtout la motivation pour proposer des activités. On va parler de coût : ça peut se faire à un coût minime puisqu'on a affaire à des associations. Tout ça n'est pas fermé.

Ça rejoint le travail que j'ai eu l'honneur de mener dans le groupe de consultation de l'éducation artistique et culturelle. Cette réforme de l'EAC (enseignement artistique et culturel) s'imbrique avec la réforme du temps scolaire. On est aussi dans cette perspective. Ça ne va pas être fait dans les 2-3 ans, mais on est là-dessus. Le sous-titre de cette commission, c'est : Accès de tous les jeunes à l'art et à la culture. On est dans cette dynamique, tout ça se rejoint.

Denis Bloin

D'où un certain réalisme du maire que j'ai rencontré samedi après-midi disant que c'était un peu la mort des petites écoles rurales.

Pascal Jaillet

Je ne pense pas. Il me semble que Nohain Atelier Théâtre est une association subventionnée par la CCLN, pas par la commune de Cosne-Cours. Elle est apte à intervenir dans toutes les communes de la CCLN. Par exemple.

Denis Bloin

Tout à fait. Mais vous aurez bien compris que mon exemple était plus éloigné, mais toujours nivernais. Se poseront pour ces regroupements pédagogiques des problèmes de transports. On ne peut pas dire que ça sera une égalité des enfants devant les activités périscolaires.

Patrick Bouffard

Je serai plus radical par rapport à ce que vous dites. Il me semble que la disparition des écoles rurales n'est que la conséquence des destructions massives que l'Etat avait décidés quant à la suppression des postes d'enseignant depuis ces dernières années.

Alain Dherbier

On a largement débattu sur ce sujet. On va voter la motion. Je ne vous la relis pas. Ce qui est important, c'est ce qui est à la fin :

« C'est pourquoi le conseil municipal décide la mise en place au mois de septembre 2013 des nouveaux aménagements des rythmes scolaires et émet le vœu que la commune de Cosne-Cours-sur-Loire puisse être ville pilote dans le département de la Nièvre, en travaillant dès à présent avec l'inspection académique sur la mise en œuvre de ce projet qui devra mobiliser tous les services de notre commune. »

Qui s'abstient ?

Philippe Ponchon

On votera contre la motion et pour le vœu qu'on a déposé. Il n'y a pas d'ambiguïté à avoir.

Alain Dherbier

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est contre ? 12

Donc, c'est adopté à la majorité.

2. Délibération sur l'adoption de la motion concernant le refus du projet de carte scolaire

Sylviane Bezou

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Depuis 2008, la municipalité a marqué son attachement aux questions scolaires et à la réussite des élèves. Le choix d'inscrire les jeunes Cosnois au cœur du projet de développement de la commune s'est traduit dans les faits, notamment, par un engagement financier important de la collectivité au fil des années. Ainsi, l'an passé, notre ville a consacré 2 M€ pour améliorer les conditions d'accueil et le bon fonctionnement de ses écoles, ce qui représente plus de 14 % de son budget total. Au regard d'informations parues dans la presse locale, confirmées lors d'une réunion de travail courant janvier, il semble que la direction académique des services de l'Education nationale envisage de supprimer une classe au sein de l'école Paul Bert pour la rentrée 2013. Incohérent avec la situation économique et démographique du bassin cosnois, ce projet est inacceptable. Nous avons entamé depuis quelques années le redressement économique de notre commune, une des seules dans la région de Bourgogne à pouvoir annoncer l'ouverture prochaine d'une nouvelle entreprise. Pour attirer des entreprises, il convient de créer toutes les conditions propices à leur accueil. Outre les infrastructures nécessaires, nous avons tous que la qualité des écoles, l'organisation des soins, la vie culturelle, la qualité des équipements sportifs ou la vitalité de notre commerce sont des atouts majeurs et souvent déterminants pour retenir l'attention des investisseurs. A titre d'exemple, EDF vient d'annoncer un investissement de 2 milliards

d'euros sur les 10 prochaines années sur la centrale de Belleville. Ce qui ne manquera pas d'impacter positivement l'économie locale. L'une des dernières conséquences sera la construction d'une vingtaine de pavillons sur la commune pour loger les agents EDF et leur famille. Ces nouveaux arrivants ne manqueront pas d'inscrire leurs enfants dans nos écoles. Aujourd'hui, de nombreux voyants sont au vert à Cosne-Cours-sur-Loire. Notre commune évolue dans un environnement positif qui fait qu'aujourd'hui, alors que la Nièvre perd cette année malheureusement près de 500 élèves et continuera d'en perdre 300 par an jusqu'en 2015, les effectifs scolaires cosnois restent stables. Ainsi, pour la rentrée 2013, 106 élèves de CM2 intégreront un collège et nous prévoyons 97 inscriptions, soit un différentiel de seulement 9 élèves. Nous enregistrons certes une diminution d'effectif sur le centre ville, mais celle-ci est compensée par une augmentation sur les écoles Pierre et Marie Curie, Franc Nohain et René Leclerc de Cours. Au total, nos prévisions qui à chaque rentrée s'avèrent exactes nous amènent à une estimation de 750 élèves pour la rentrée 2013 au lieu de 758 en 2012. A lui seul, ce chiffre montre qu'une suppression de classe n'est en aucun cas justifiée.

Nous avons démontré par le passé que nous étions prêt à partager la mise en place d'une gestion solidaire de la carte scolaire avec les zones rurales de notre département qui subissent hélas une désertification. Toutefois, nous considérons qu'avec la suppression de 3 classes depuis 2008, Cosne-Cours-sur-Loire a suffisamment contribué à cette logique ces dernières années. Le projet présenté par le DASEN, directeur académique des services de l'Education nationale, ne prend pas en compte les réalités cosnoises. Il est également tout à fait malvenu, au moment où notre commune a émis le souhait de s'inscrire dès le mois de septembre 2013 dans le cadre du nouveau projet proposé par le ministre de l'Education nationale, autour de l'aménagement des rythmes scolaires.

Aussi, Mesdames et Messieurs, il vous est demandé de marquer votre désaccord avec ce projet de suppression de poste qui semble se profiler pour l'année 2013 en refusant toute modification de la carte scolaire en 2013 pour la commune de Cosne-Cours-sur-Loire et en soutenant les élus dans les démarches et interventions qu'ils seront amenés à effectuer afin d'éviter toute suppression de poste.

Alain Dherbier

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Michel Veneau

A l'annonce du ministre (mais ce n'est pas encore effectif) pour la rentrée 2013, normalement, est-ce qu'il y aura des effectifs supplémentaires pour la Nièvre au niveau enseignant ? La partie rurale va certainement être prioritaire par rapport à Cosne, c'est ce que j'ai compris. Y a-t-il un supplément de mise à disposition pour la Nièvre d'enseignants au niveau du primaire ?

Sylviane Bezou

D'après nos informations, d'après ce qui nous a été dit, il n'y a pas de poste supplémentaire, mais il y a beaucoup moins de suppressions qu'il ne pourrait y en avoir. On a été menacé jusqu'au mois de janvier de 2 suppressions, plus un demi-poste supplémentaire. On s'en tire, paraît-il, avec 1 suppression. Avec un effectif constant. Et quand je dis 754, on ne compte jamais les classes de CLIS. Ce n'est jamais compté dans les effectifs.

Michel Veneau

Cela veut dire que ce qui avait été annoncé ne sera pas opérationnel en 2013. Il y a un étalement qui se fera.

Sylviane Bezou

Il y a quand même moins de suppressions qu'on aurait pu avoir.

Michel Veneau

Si on est stable au niveau des postes, ça veut dire que la partie rurale de la Nièvre ne va pas bénéficier... C'est cette partie qui était plutôt plus pénalisée que les villes.

Sylviane Bezou

Dans certains regroupements, on ne peut plus supprimer, parce qu'on supprime toute la région.

Michel Veneau

On a déjà regroupé 3-4 communes par endroit.

Sylviane Bezou

Cosne, Nevers, les plus grandes villes du département...

Michel Veneau

On attend les chiffres officiels du ministre pour voir ce qu'il y a eu en réalité. Voir si c'est une annonce ou voir si ça sera opérationnel en 2013 au niveau des effectifs pour l'Education nationale.

Alain Dherbier

S'il n'y a pas d'autre intervention, on passe au vote.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

3. Ecole privée Notre-Dame Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement

Sylviane Bezou

Un contrat d'association à l'enseignement public a été conclu entre l'Etat et l'école privée Notre-Dame en date du 26 août 1996. Par ce contrat, modifié par un avenant n° 1 en 1997, et un avenant n° 2 en 1999, et en application des dispositions de l'article L442-5 du code de l'éducation, modifié par l'article 1 de la loi n° 2005-5 du 5 janvier 2005, la participation de la ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées, sur la base des seuls enfants habitant de Cosne est obligatoire. Une convention précisant les modalités de versement de cette participation a été signée par la ville et l'école Notre-Dame le 30 octobre 2008 et prévoit la révision annuelle de cette somme par le Conseil municipal en fonction du coût moyen d'un élève de l'enseignement public élémentaire de Cosne, constaté l'exercice précédent. Le coût net constaté en 2011 pour la ville d'un élève de l'enseignement public primaire est de 768,39 €, après déduction des fournitures scolaires achetées directement par la ville pour l'école Notre-Dame. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et sur avis favorable de la commission des

finances, décide de fixer sa participation pour l'année scolaire 2011-2012 à 768,39 € par élève cosnois scolarisé en classe primaire à l'école Notre-Dame.
Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice en cours.

J'ajoute que nous donnons 38 € par élève cosnois pour les fournitures scolaires.

En 2011, nous avons donné 604,02 €.
Nombre d'élèves concernés à la rentrée 2012 : 37

Alain Dherbier

Des questions, des remarques ?

Philippe Ponchon

Une petite remarque. Quand on sait qu'en 2011, l'UMP a fait voter un amendement à la loi de finance octroyant 4 M€ sur 250 postes des établissements privés et que sur 16 000 postes supprimés en 2011, seuls 10 % concernent le privé professionnel, qui n'accueille que 17 % des élèves. Donc, pour les élus communistes, il faut arrêter la casse du service public, en particulier, en particulier de l'Education nationale. Nous voterons donc contre, même s'il y a une obligation de le faire, parce qu'on continue à appliquer la loi du gouvernement Sarkozy. Il est temps que le nouveau gouvernement révise ses choses-là. Pour cette raison, nous voterons contre.

Thierry Demay

L'enseignement privé a été autant frappé au niveau des suppressions de poste que l'enseignement public, voire même dans certaines régions beaucoup plus que l'enseignement public.

Alain Dherbier

Pour l'anecdote, je ne voudrais pas être à la place de Christine Coquet. Je crois qu'elle a la procuration d'Isabelle Molina. Et il me semble qu'Isabelle a un enfant à Notre-Dame. Ça va peut-être compliquer la tâche !

Laurence Virlogeux

Juste pour confirmer un chiffre. L'année dernière, c'était combien par élève ? 604. Et qu'est-ce qui fait le delta entre 2011 et 2012 ?

Patrick Bouffard

Principalement le coût des fluides qui a explosé et qui nous amène à cette situation. Nous sommes républicains. On nous impose de prendre cette délibération. Nous l'appliquons. Et nous versons. Ce qui n'était pas tout à fait le cas il y a quelques années.

Denis Bloin

Sous réserve de vérification, je crois que les obligations de financement de l'école privée doivent remonter à Michel Debré. Ça doit dater de 58 ou 62.

Alain Dherbier

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? 4.

4. Exercice 2013 – Fonds Façades – Attribution de subventions d'équipement

Patrick Bouffard

Par délibération en date du 26 septembre 2002, le Conseil municipal a décidé d'aider financièrement les propriétaires d'immeuble pour le ravalement des façades de leur propriété. Par délibération du 25 septembre 2003, le Conseil municipal a décidé de la procédure d'attribution, cette dernière ayant été modifiée par délibération en date du 22 février 2010.

Vu la délibération du 12 décembre 2012, autorisant Monsieur le maire à engager, liquider et mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget 2013, dans ces conditions, Monsieur le maire propose de procéder au versement des subventions d'équipement aux bénéficiaires ci-dessous. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission des finances, décide d'accorder les subventions d'équipement suivantes à :

Madame Hantelle Marie-Claude, 6 rue Paul Bert, pour un montant de 885.26 € ;

Monsieur Boigelot Louis, 4 rue du cimetière (façade rue des Filoires), pour la somme de 425.32 €

La dépense sera inscrite au budget primitif 2013.

Alain Dherbier

Des remarques ou des questions ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

5. Dépenses d'investissement avant le vote du Budget primitif 2013 Budget Ville

Patrick Bouffard

Comme l'a précisé Monsieur le maire, compte tenu que le vote du budget primitif interviendra en mars 2013, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013, pour les opérations détaillées dans le tableau ci-annexé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, suivant l'avis favorable de la commission des finances, décide en complément de la délibération du 12 décembre 2012, d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013, pour les opérations détaillées dans le tableau ci-annexé.

Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif 2013.

Il s'agit d'un total de 79 846 euros, correspondant à 5 opérations. Ça concerne l'achat de mobilier pour la boutique du musée, l'achat de mobilier pour la mairie centrale, l'engagement des aménagements de l'annexe ex-musée du facteur, pour que les travaux puissent commencer le plus vite possible, pour une ouverture au printemps ; la poursuite du FISAC avec la subvention d'équipement ; et malheureusement, le changement d'un moteur de camion.

Denis Bloin

La somme portée pour le musée du facteur est de combien ? Dans les documents figurant sur internet, ce n'est pas indiqué.

Patrick Bouffard

C'est quelque chose qui a été rajouté : 55 000 €.

Denis Bloin

En prévision du budget primitif voté en mars. Ça me permet de poser la question sur les prochains conseils municipaux. Si on pouvait avoir un calendrier. Il y aura un DOB, plus le budget. Deux conseils dans le mois et demi prochain. Si nous pouvions disposer des dates, ce serait parfait.

Alain Dherbier

Le DOB sera le 4 mars. Le conseil, exceptionnellement, aura peut-être lieu un mercredi. Vraisemblablement le mercredi 10 avril. La date butoir pour le budget, ça sera tous les ans le 15 avril.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

6. Demande de subvention à la SACEM pour le Jazz-Club des Palais

Pascal Jaillet

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Depuis deux saisons, à notre demande, Jazz Nevers, dans le cadre de son action territoriale, nous propose une programmation musicale de qualité ainsi qu'une résidence d'artiste. Au terme d'un bilan largement positif, nous avons souhaité amplifier la présence du jazz sur notre territoire et avons demandé à D'Jazz de réfléchir à une proposition de première saison jazz sur la période octobre 2012-juin 2013. L'opportunité de pouvoir disposer d'un lieu patrimonial, le Palais épiscopal et sa salle palatine, a permis d'envisager une programme jazz régulière, avec un concept jazz-club que le lieu induit en grande partie. En effet, une jauge adaptée et le cachet même de ce bâtiment sont d'autant d'atouts qui nous ont naturellement conduit à utiliser et valoriser la salle palatine, d'autant que notre volonté est d'afficher résolument une destination culturelle à ce lieu.

Est donc né un projet avec une identité forte et singulière, s'appuyant sur une programmation artistique originale, ambitieuse et exigeante, faisant appel à des artistes et musiciens, français et étrangers de référence, le Jazz club des Palais.

Les trois premiers rendez-vous, salués par la critique, ont été une réelle réussite. Chacun des trois concerts a en effet fait salle comble, preuve que l'alchimie entre le patrimoine, l'œnologie et la musique fonctionne et est plébiscitée.

La question d'une deuxième saison n'a donc pas fait l'ombre d'un doute. C'est avec force et conviction que nous ferons à nouveau résonner les notes bleues dans notre belle salle palatine. En matière d'action culturelle, nous inscrivons notre démarche dans une recherche permanente de financement, afin de réduire les coûts supportés par notre commune. Soucieux de gérer au mieux cette manifestation, nous souhaitons solliciter un certain nombre de partenaires financiers, privés ou publics. Ainsi, il vous est demandé

d'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention auprès de la Sacem ou de tout autre organisme susceptible de contribuer au financement de la manifestation Jazz Club des Palais ; autoriser Monsieur le maire à signer les documents afférents à cette demande.

Thierry Demay

Question sur le tableau annexé, sur le site internet. C'est celui qui concerne la saison 2013-2014 ? C'est bien ça. Je vois qu'au niveau des entreprises, vous êtes passé de 3 000 à 5 000 €. C'est qu'il y a de nouveaux donateurs ?

Pascal Jaillet

On part de l'hypothèse que les sponsors actuels vont rester. Et on a une recherche pour trouver de nouveaux sponsors. C'est un budget prévisionnel. Peut-être qu'on sera à 8 000, 9 000...

Thierry Demay

Je vous le souhaite de tout cœur.

Je vois qu'au niveau de la Sacem, vous avez fait une demande de subvention de 10 000 €. Je crois qu'au dernier Conseil municipal, on a déjà fait une demande pour Garçon la Note à la Sacem. Est-ce qu'on a la réponse ?

Pascal Jaillet

On n'a pas la réponse, mais on se doute de son contenu. On a déjà évoqué ici. La Sacem soutient Garçon la Note à Auxerre et dans d'autres villes. C'est la Sacem de Dijon. Nous dépendons de la Sacem de Bourges. Ils n'ont pas forcément les mêmes critères de choix, les mêmes possibilités financières. On a fait cette demande de subvention encore pour Garçon la Note en sachant qu'elle avait peu de chance d'aboutir. C'est pour ça qu'on a un peu forcé le trait puisque ça fera maintenant 3 ou 4 ans qu'on demande à la Sacem de Bourges de subvention Garçon la Note. Si on fait le total des sommes qu'on leur verse par an, on est largement au-dessus des 10 000 €. Ce serait un retour sur investissement assez normal.

Thierry Demay

Je me suis permis d'aller regarder sur le site internet de la Sacem. Par rapport à des manifestations comme celle-ci, au maximum, les subventions accordées étaient de 15 % du montant artistique. C'est pour ça que j'étais un peu étonné des 10 000 €. Ça me semblait vraiment excessif.

Pascal Jaillet

Ce n'est pas excessif, c'est de l'incitatif. Compte tenu des sommes que l'on verse depuis 2008 à la Sacem, ça serait un retour sur investissement. C'est aussi pour les éveiller sur le fait qu'il se passe des choses à Cosne. Ils n'ont pas encore bien intégré tout ça.

Thierry Demay

Ils n'ont pas dû recevoir les invitations.

Pascal Jaillet

Vous savez qu'on est assez frileux sur les invitations. On est allé à Bourges plusieurs fois avec Violaine Couvent, Florence de Oliveira. Madame Blanchard, notre contact là-bas, j'ai eu l'occasion de la voir à tous les concerts événements qu'on a faits à Cosne.

Thierry Demay

C'est vraiment dommage qu'elle n'accorde pas les subventions.

André Robert

Si on créait le Printemps de Cosne, peut-être que la Sacem de Bourges nous donnerait un peu d'argent !

Thierry Demay

Dans l'ordre du jour, il est marqué : demande de subvention à la Sacem. Si j'ai bien entendu, dans le texte que vous avez lu, c'est Sacem ou tout autre organisme. Vous pensez à qui ?

Pascal Jaillet

Les organismes de la même veine : l'Adami, la Spedidam, la Spre, parce que ça concerne le théâtre, les auteurs. Il y a un tas de sigles barbares que je ne maîtrise pas bien. C'est tout cet ensemble-là.

Alain Dherbier

D'autres remarques ? Non.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

7. Convention entre la Ville et les bars pour Garçon la Note

Pascal Jaillet

Monsieur le maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

La politique de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire se place dans une perspective de développement global du territoire. Rendre notre cité attractive est une priorité pour la municipalité. La ville de Cosne-Cours-sur-Loire s'implique pleinement dans la création et le maintien d'une dynamique culturelle. Au centre de nos engagements, la culture est une source de rassemblement, de cohésion sociale et d'épanouissement d'un territoire. L'offre culturelle de la ville de Cosne-Cours-sur-Loire s'adresse à la diversité des populations. Elle concerne toutes les générations et tous les goûts. Proposer pour répondre au mieux à tous ces objectifs, la manifestation Garçon la Note repose sur trois axes essentiels : animer la commune et permettre à tous l'accès à la culture ; dynamiser la vie de quartier et renforcer le lien social de ses habitants ; favoriser la promotion des artistes locaux.

A l'image d'Auxerre, qui a vécu en 2012 sa 12^e édition, avec une notoriété toujours grandissante, Garçon la Note se veut à Cosne-Cours-sur-Loire un événement festif, quotidien, ambitieux mais réalisable, convivial, ouvert à un large public, et gratuit. Auxerre, Cosne-Cours-sur-Loire, Dijon, Sens, Nevers ont adopté ce concept estival. Une charte régionale Garçon la Note a été créée et signée par les villes adhérentes au concept chaque année. Elle fixe les modalités ainsi que les préceptes de la manifestation afin d'assurer une cohérence et une harmonisation de l'événement porté par les villes

bourguignonnes. Cette résonance sur tout le territoire bourguignon est une force locale, départementale et régionale pour notre territoire.

En aparté, on a appris la semaine dernière que la ville d'Autun rejoint la charte Garçon la Note. Ça veut dire que nous avons désormais 4 départements représentés : 58 avec Nevers et Cosne, l'Yonne représentée par Auxerre et Sens, la Saône-et-Loire représentée par Autun, la Côte-d'Or représentée par Dijon.

En ayant les 4 départements de la région Bourgogne, on sera plus à même de solliciter des subventions à la région Bourgogne. Ce qu'on avait fait une année, mais on n'avait pas eu de réponse satisfaisante.

Les chiffres de l'édition 2012 :

42 dates, + 12 dates par rapport à la première édition.

51 % des artistes locaux, du 58, 18, 45 et 89.

10 000 spectateurs, Cosnois et touristes

Taux de renouvellement des artistes : 83 %

Par ailleurs, à dépenses constantes, environ 30 000 € depuis 2009, les recettes ont effectué un bond important en passant de 3 600 € en 2009 à 21 490 € en 2012. On a une recherche de subvention toujours dynamique, ce qui me permet de vous embêter fréquemment dans ce Conseil municipal.

On a pu réaliser une étude des publics, puisqu'on fait un jeu concours, on demande aux gens de nous laisser des traces – adresses, coordonnées, etc. On peut donc connaître la provenance des spectateurs. Elle se décompose de la manière suivante : 58 % des Cosnois, 8 % membres de la communauté de communes hors Cosne, 34 % de Nivernais, Berrichons et touristes.

Garçon la Note anime 24 lieux de diffusion en centre ville, mais aussi à Cours, à Villechaud et à Saint-Père. On est à + 7 lieux par rapport à la première édition. De plus en plus d'établissements, forts de ce partenariat estival, programment désormais régulièrement des concerts. C'est une chose dont on est assez fier : les bars continuent de programmer des groupes à l'automne, hiver, printemps. C'est un résultat induit par Garçon la Note. Nous avons réussi, grâce à ce concept, à créer une dynamique bénéfique pour notre ville et ses habitants.

Au regard de ce bilan, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention fixant les modalités du partenariat pour la saison 2012, entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire et les établissements et les comités des fêtes qui souhaiteront participer à cette manifestation.

Thierry Demay

Dans la convention, le point 4, la technique, vous dites qu'un employé municipal est chargé de faire une série de missions au niveau des partenaires. Ça représente à peu près combien de temps de travail ?

Pascal Jaillet

C'est une question qu'on a déjà traitée, mais vous n'étiez peut-être pas en Conseil municipal à l'époque. Le régisseur que l'on détache sur cette mission est en horaires décalés. Il commence à travailler à 17 h ou 17 h 30, pour finir au repli du concert. Son temps de travail est le temps normal que tout agent communal doit accomplir. Il n'y a pas de surcharge salariale dû à ce poste.

Thierry Demay

Le coût de cet employé municipal est donc compris dans les 1,60 € par foyer fiscal que vous m'avez indiqué dernièrement.

Pascal Jaillet

Non. Le coût que je vous ai donné est celui du budget dont j'ai la maîtrise. Je n'ai pas la maîtrise des fluides du Musée de la Loire, du salaire des employés du Musée de la Loire. Je me base par rapport au budget dont Monsieur le maire m'a délégué la gestion. Les masses salariales ne sont pas prises en compte.

Thierry Demay

Il me semblait qu'au Conseil municipal de septembre, certains parmi vous avaient fait un comparatif par rapport à ce qui se passait avant, et avaient dit que c'était très excessif par rapport au niveau du coût. Finalement, on se rend compte qu'il y a des coûts indirects qui n'ont pas été pris en compte par votre calcul.

Pascal Jaillet

Il n'y a pas de coût indirect. Monsieur Delacourt, régisseur, est payé par la mairie. Il est payé sur cette mission d'été à son tarif normal. Il n'y a aucune incidence sur la masse salariale.

Thierry Demay

Je parle du calcul du coût du prix de revient du festival. Ce n'est pas pour polémiquer. C'est juste pour savoir les chiffres.

Pascal Jaillet

Les chiffres qui ont été annoncés depuis le début, certainement avant notre arrivée, n'ont jamais pris en compte la logistique que pouvait mettre en place la mairie. La logistique, ce sont des camions qui se déplacent pour aller chercher des projecteurs à Paris, monter des scènes... On a diminué les frais de logistique induits par les concerts en achetant par exemple une scène mobile. Le coût et le temps de montage sont réduits, et surtout les temps de démontage, ce qui permet de libérer l'emplacement pour le marché. On a travaillé ces questions. La scène mobile, on avait calculé au moment de son achat qu'elle serait rentabilisée sur 4 ans et demi. Ça doit être fait. Mais ça ne rentre pas dans le budget que je maîtrise. Je me fixe par rapport au budget dont Monsieur le maire m'a donné la délégation.

Michel Veneau

La différence par rapport à nous, c'est que de notre temps, Monsieur le maire nous demandait de chiffrer, y compris le personnel. Pour toute manifestation, culturelle, sportive ou autre.

Alain Dherbier

Il vous le demandait, mais on n'avait pas les éléments. Je me rappelle de Val de Jazz, on m'a dit : c'est 50 000 €. Et quand j'ai chiffré en me renseignant auprès des services, ce que représentait le temps d'installation, on arrivait à 80 000 €, au lieu de 50 000 €. Ce n'était pas la même chose. Quand on demandait le coût de Val de Jazz, on me répondait : 50 000 €.

Michel Veneau

Mais quand on annonçait 80 000 €, c'était bien avec le personnel.

Pascal Jaillet

Il n'a jamais été annoncé 80 000 € pour Val de Jazz. C'est Monsieur le maire qui les a annoncés, dès 2008.

Michel Veneau

Justement. La différence, c'est bien le personnel.

Patrick Bouffard

On a mis en place un logiciel, ATAL, qui va nous permettre de connaître finement, pour toutes les activités, en particulier pour les associations, l'aide matériel, logistique qu'on leur apporte en temps/homme, en déplacement, en manutentions diverses, les camions, le temps de faire l'arlequin qui se trouve sous la passerelle de Nohain pour les semaines du jeune théâtre, etc. Ce logiciel permet d'extraire tout ça. Il a été mis en place en 2012. Je crois que les services techniques ont réintroduit rétroactivement l'année 2012 pour qu'on puisse avoir une base et connaître la tendance. Ça ne se fera pas du jour au lendemain, mais on aura ces éléments.

Alain Dherbier

Pas d'autres remarques ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

8. Convention entre la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, la Communauté de Communes Loire et Nohain et la paroisse

Pascal Jaillet

La famille du Docteur Geoffroy a fait don à la ville de Cosne-Cours-sur-Loire en 2011 d'un orgue électronique mis en place à l'église Saint-Agnan. Suite à ce don et au projet restauration de l'orgue de l'église Saint-Jacques, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire et la Communauté de communes Loire et Nohain ont décidé de favoriser l'apprentissage de cet instrument et de créer une classe d'orgue à l'école de musique intercommunale à compter de la rentrée scolaire 2012.

Suite à cette création, la ville de Cosne-Cours-sur-Loire, propriétaire de l'orgue, le curé affectataire de l'église Saint-Agnan et la Communauté de communes Loire et Nohain ont tenu à préciser par la présente convention les conditions d'entretien et d'utilisation de l'instrument.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le maire à signer la présente convention avec la paroisse et la Communauté de communes Loire et Nohain.

Alain Dherbier

Des questions ? Non.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

9. Convention avec Veolia pour la vérification et l'entretien des poteaux d'incendie

Au terme de l'article L2212-25 du code général des collectivités territoriales, il appartient au maire, au titre de ses pouvoirs de police administrative, de prévenir par des précautions convenables et de faire cesser par la distribution des secours nécessaires les accidents et les fléaux calamiteux, ainsi que les pollutions de toute nature telles que les incendies.

La lutte contre l'incendie s'inscrit dans les priorités de la collectivité, et les charges inhérentes représentent des dépenses obligatoires.

Par délibération en date du 23 juin 2008, la commune a confié à la société Veolia la vérification et l'entretien des poteaux d'incendie.

Toutefois, afin de tenir compte de l'évolution des normes, il convient de conclure une nouvelle convention.

Le prestataire sera tenu de contrôler annuellement l'accessibilité et la manœuvrabilité de l'ensemble du parc des poteaux d'incendie. Le coût unitaire s'élève à 8 € HT.

De plus, il s'engage à effectuer chaque année le contrôle de performance – débit, pression – de la moitié du parc. Le coût s'élève à 36 € HT.

Le coût annuel prévisionnel s'élève à la somme de 4 56 € HT.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder trois ans. Elle prendra effet à compter de sa date de notification.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention avec Veolia relative à la vérification et l'entretien des poteaux d'incendie ; dit que la précédente convention sera caduque à la notification de la nouvelle convention et autorise le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Avez-vous des remarques ou des questions.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

10. Acquisition de trois parcelles cadastrées AN n° 138, 242 et 244 situées au lieudit Saint-Lazare

Chantal Nevert

Dans le cadre de la révision du Plan local d'urbanisme, la commune souhaite créer une réserve foncière afin de réaliser un lotissement, conformément à l'orientation d'aménagement urbain.

Vu les articles L211-1 et suivants du code de l'urbanisme instituant le droit de préemption urbain, vu les articles L213-2 et suivants du code de l'urbanisme régissant la procédure de déclaration d'intention d'aliéner, vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2009, donnant délégation au maire pour toute la durée de son mandat d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, par décision en date du 1^{er} août 2012, référence 2012-08-199 et 2012-08-200, Monsieur le maire a préempté les propriétés non bâties de Madame Bonin, cadastrées AN n° 138 pour une superficie de 4,60 ares, AN n° 242 pour une superficie de 21,11 ares, et AN n° 244 pour une superficie de 12,46 ares, le tout représentant une superficie totale de 38,17 ares.

La superficie des domaines a été calculée et a rendu son avis le 27 juillet 2012. Le montant des acquisitions est fixé à la somme de 1 000 €, à laquelle s'ajoute 64,52 € de frais d'agence pour la parcelle cadastrée AN n° 138, à la somme de 5 000 € à laquelle s'ajoute 322,58 € de frais d'agence pour les parcelles cadastrées AN n° 242 et 244.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur avis favorable de la commission des finances, approuve l'acquisition des parcelles cadastrées AN n° 138, 242 et 244.

Dit que cette acquisition sera réglée par acte notarié.

Précise que les frais d'acquisition seront à la charge de la collectivité.

Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir et à procéder aux formalités nécessaires.

Alain Dherbier

Des questions ? Non.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Juste une précision. Ces terrains sont contigus avec les parcelles qui appartenaient anciennement à Monsieur Doumer et qui avaient été achetées. C'est pour permettre d'augmenter un peu notre réserve foncière à cet endroit.

11. Convention de servitude ERDF/ville de Cosne – Création du réseau électrique BT – Allée du Colonel Fabien pour l'alimentation du site Pôle Emploi

Thierry Garnier

Dans le cadre de passage de ligne électrique, ERDF souhaite enfouir sur les parcelles cadastrées BV 27-28-29-161 des câbles électriques souterrains, allée du Colonel Fabien pour l'alimentation du site de Pôle Emploi.

A cette fin, il est proposé d'établir une convention de servitude entre ERDF et la ville de Cosne-Cours-sur-Loire pour définir les modalités d'exécution des travaux comprenant les droits et obligations de chacune des parties. La convention prendra effet à compter de la date de signature par les parties pour la durée des ouvrages. Les droits de servitude sont consentis à ERDF à titre gratuit. La ville, en sa qualité de propriétaire, s'engage à publier à la conservation des hypothèques la présente convention afin d'effectuer les modalités de publicité foncière.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, autorise ERDF à enfouir sur les parcelles des terrains désignés ci-dessus les câbles électriques comme indiqué sur le plan joint en annexe ; autorise ERDF à effectuer les travaux nécessaires ; autorise le maire ou son représentant à signer la convention à intervenir dans le cadre de ces travaux et à procéder aux formalités nécessaires.

Concernant cette convention, je pense qu'il y a un manquement. On parle de convention de servitude, mais on ne précise pas quoi. Il faudrait rajouter : servitude de passage et de tréfonds.

Sur la convention d'ERDF, on parle de la maison de Cosne-Cours-sur-Loire. Je n'ai jamais vu la mairie être propriétaire des bâtiments. C'est la ville. Il faudra corriger.

Alain Dherbier

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Denis Bloin

Si on en est sur les mots, la conservation des hypothèques n'existe plus depuis le 1^{er} janvier. C'est le service de la publicité foncière.

Alain Dherbier

Une fois que toutes ces modifications seront apportées, est-ce que vous êtes d'accord sur la suite des événements ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

12. Demande de subvention auprès de la DETR de la Nièvre pour le Palais de justice

Thierry Demay

Nous avons un problème parce que pour les points 12, 13 et 14, il y avait des documents à consulter sur le site de la mairie, mais ils n'ont jamais été accessibles. On n'a aucun document concernant la dotation d'équipement des territoires ruraux pour le Palais de justice, le terrain de camping et pour le renforcement des canalisations d'eau.

Alain Dherbier

Alors je vais vous demander de bien écouter ce qu'on va vous dire. On a des problèmes d'informatique. Ce n'est pas nouveau. On pense que ça va s'arranger. Du moins, on l'espère fortement.

Patrick Bouffard

Mais tout est dans la délibération. Il n'y avait pas d'annexe autre que ce qui est dans la délibération.

Thierry Demay

C'était parce qu'il y avait normalement un document accessible, qu'on aurait pu étudier. Je comprends les problèmes informatiques, mais c'est un peu dommage qu'on arrive et qu'on ait juste l'oral.

Patrick Bouffard

Conformément à la Loi de Finances, la Ville de Cosne-Cours-sur-Loire est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Et notamment pour les travaux de réhabilitation de l'ancien Palais de justice. Par rapport aux critères d'éligibilité, d'une part, et aux opérations budgétisés en 2013 d'autre part il est proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 60 % du montant HT de ces travaux. Le total de cette opération éligible est estimé à 1 882 752.38 € HT. Le montant de la dotation sollicitée est de 1 129 651.43 € HT.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, et suite à l'avis favorable de la commission des finances, propose de retenir cette opération de solliciter la subvention comme indiqué ci-dessus, pour laquelle un dossier est établi ; autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette demande.

Michel Veneau

Ça correspond à quel projet exactement ?

Patrick Bouffard

Rendez-vous le 10 avril pour la présentation du budget où nous vous présenterons en détail la teneur et le contenu de ce projet. Là, il s'agit seulement de demander une subvention.

Michel Veneau

J'ai lu dans la presse qu'on allait loger divers services, qui sont déjà à coté de la maison de quartier, en mairie une fois par mois, vieux château... Mais ça date d'avant 2009. Certains services datent de longtemps. Certains services viennent déjà faire des permanences à la maison de quartier, et au vieux château aussi. La presse a relaté depuis 2009. Je crois que ça date de plus longtemps que ça.

Patrick Bouffard

L'idée générale est de regrouper tout ce qui est éparpillé un peu partout. En premier lieu, c'est de remettre à cet endroit dans le tribunal tout ce qui concerne la justice, qui est traité à divers endroits. On vous fera une présentation détaillée ultérieurement.

Denis Bloin

On a déjà voté une enveloppe pour une étude sur l'ancien Palais de justice. Vous nous aviez indiqué que c'était une étude pour essayer de cibler l'activité future de ce bâtiment. C'est un bâtiment emblématique pour la ville de Cosne, c'est le bâtiment le plus visible vu de la Loire. Cette étude est allée un peu plus loin parce que pour avoir un chiffrage au centime près HT. Aujourd'hui, je pense qu'il y a un projet quasiment clé en main, qui est d'ores et déjà préparé, pour qu'on en soit à de tels chiffrages.

Patrick Bouffard

Les architectes ont des ratios qui leur permettent d'affiner un projet. On affine un projet et on met les chiffres en face. Là, on est sur une demande de DETR. C'est bien de montrer un chiffre et après, on va voir ce que ça va donner. On demande le maximum, 60 %, ce à quoi on a droit en DETR.

Denis Bloin

Jusqu'à présent, le projet était chiffré à 1 650 000 €. Là, c'est 1,8 M€. Mais les chiffres APCP, c'était 1 650 000 € je crois.

On a bien compris que c'était pour les permanences de certaines associations. Mais est-ce que le bâtiment aura une autre vocation que de simple permanence. Les locaux sont adaptés à d'autres choses. Pouvez-vous nous en dire un peu plus ?

Alain Dherbier

Non.

Patrick Bouffard

Vu l'enveloppe, c'est un projet important et conséquent. Nous ne manquerons pas de détailler la teneur de sa réalisation.

Alain Dherbier

Autre remarque ou question ? Non.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

13. Demande de subvention auprès de la DETR du Cher pour le camping

Patrick Bouffard

Pour les travaux de réhabilitation du terrain de camping, toujours par rapport aux critères d'éligibilité, l'opération budgétisée en 2013 et proposée au Conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 60 % du montant HT de ces travaux. Le montant total de cette opération éligible est estimé à 397 000 € HT. Le montant de la dotation sollicitée est de 238 200 € HT.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, et suite à l'avis favorable de la commission des finances, propose de retenir cette opération de solliciter la subvention comme indiqué ci-dessus, pour laquelle un dossier est établi ; autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette demande.

Alain Dherbier

Des questions ? Non.

Denis Bloin

Pour le tribunal, on a eu un petit acompte. Pour le camping, est-ce qu'on peut avoir la même chose ?

Intervenant

Même remarque. Ce n'est que la suite des événements du camping. Je ne veux pas réappuyer...

Denis Bloin

Deux délibérations, 2,3 M€. On vote. On en a encore une derrière, mais qui paraît presque dérisoire. Quels travaux au camping pour 400 000 € HT ?

Patrick Bouffard

Il y a de l'électricité, les sanitaires. C'est tout un ensemble. Rappelons-nous dans quel état nous avons trouvé le camping. Ça justifie d'autant les sommes en jeu.

Alain Dherbier

Ce n'est pas de la mise aux normes, c'est un réaménagement.

Patrick Bouffard

Et c'est un programme qui s'étale sur plusieurs années.

Thierry Demay

Si c'est un programme qui s'écoule sur plusieurs années, on a un coût global ? Si c'est 400 000 € par an, ça risque de faire très cher.

Patrick Bouffard

C'est ce programme qui est sur plusieurs années.

Alain Dherbier

D'autres remarques ?

Denis Bloin

Pour autant, c'est une demande de subvention unique.

D'ailleurs, en ce qui concerne les subventions demandées, j'ai reçu la semaine dernière, par le fruit du hasard, un mail sur les dotations européennes sur la Nièvre. J'ai feuilleté un petit peu, mais c'est très volumineux. J'ai cherché la ville de Cosne. Je vois que pour l'aménagement du musée, j'ai vu que pour l'aménagement du musée Blandin à Nevers, des fonds européens qui y contribuaient. On agrandit le musée, on fait l'annexe du musée. Sur d'autres projets, même l'aménagement du tribunal, pouvons-nous être éligibles à des fonds européens, et donc demander des subventions à ce titre ?

Accessoirement, le parc du Morvan pour ses différentes activités, a obtenu plus de 1,5 M€.

Patrick Bouffard

Monsieur le maire vous a présenté notre nouveau directeur général des services. Une de ses missions première et principale à son arrivée est de s'enquérir au maximum de toutes les subventions possibles dont la ville pourrait bénéficier. Les subventions dont vous parlez en feront partie.

Denis Bloin

J'ai franchement l'impression qu'il y a une niche de ce côté-là. Il y a certainement des demandes potentielles, en voyant les attributions à d'autres collectivités voisines.

Hicham Boujlilat

Par rapport aux fonds européens, vous avez probablement vu un bilan dans le cadre du contrat de projet Etat-région 2007 ou 2008-2014. C'est lié notamment à tout un travail qui a pu avoir lieu en amont, avant 2007-2008, auprès de plusieurs collectivités de la Nièvre pour faire valoir des projets qui bénéficient ensuite de subventions européennes, notamment des projets structurants. A ce titre, plusieurs collectivités ont pu bénéficier de financement. Un musée à Nevers notamment. Le musée à Cosne aurait pu en bénéficier si en 2007 ou même en amont, il avait été positionné... C'est comme ça qu'on prépare un contrat de projet. Le contrat de projet 2014-2020, c'est comme ça qu'il va se préparer et c'est comme ça qu'on envisage d'y travailler pour faire valoir nos projets.

Tous les projets structurants qui ont été financés sur l'ensemble du département sont des projets qui ont été défendus par les élus, par les collectivités, en amont de l'élaboration du Docup, puis du contrat de projet. C'est important. On aurait pu en 2006 ou en 2007, se dire : si on se battait pour faire en sorte que notre piscine puisse bénéficier de fonds européens. C'est un exemple parmi tant d'autres.

On a bénéficié de financements. On va bénéficier encore d'ici de la fin de l'année de financements puisqu'on a récupéré des queues de crédit. On a raté le coche de la rénovation urbaine dans le cadre de l'Anru 1 du quartier de Saint-Laurent. A Nevers, il ne vous a pas échappé que le quartier de la Grande pâture a bénéficié de fonds importants dans le cadre des fonds européens, notamment pour pouvoir restructurer le quartier. C'était une priorité de la ville de Nevers. Le quartier Saint-Laurent n'était probablement pas une priorité pour la ville de Cosne, puisqu'on n'a pas bénéficié de crédits européens. La philosophie des crédits européens s'élabore comme ça, par rapport aux gros projets. Ensuite, il y a tout ce qui tourne autour du Fonds social

européen, pour lequel on a beaucoup de structures sur le territoire, qui ont pu en bénéficier.

C'est important de bien expliquer le cadrage. Il faut qu'on défende des projets en amont, qu'on les défende bien. Notamment les projets structurants, ce qu'on va faire pour la prochaine programmation. Si on a peu de projets sur Cosne qui ont été financés dans le cadre des fonds européens, c'est aussi lié au fait qu'on n'a pas réussi, pour plusieurs raisons, à se faire entendre, ou en tout cas à bien les défendre. Ou peut-être que ça ne faisait pas partie des priorités à l'époque.

Michel Veneau

Cosne a bénéficié de sommes importantes au niveau de l'Europe depuis des années. En ce qui concerne les piscines, elles ne sont pas éligibles, comme vous devez le savoir, depuis longtemps. La dernière fois, au niveau de la communauté de communes, ce n'était pas éligible pour le projet. Ça fait déjà des années. Sinon, vous savez bien que la communauté de communes, comme la ville de Clamecy, comme La Charité, comme Nevers, auraient présenté un dossier au niveau de l'Europe, vu l'importance des sommes.

En ce qui concerne de la ville de Cosne, elle a bénéficié de fonds européens importants. A une époque, même, Nevers jalousait un peu Cosne. Après, il y a eu une période où ça a été plus difficile de présenter des dossiers au niveau de l'Europe. Peut-être qu'aujourd'hui – mais je ne suis pas sûr, par rapport aux mesures qui vont être prises au niveau de l'Europe – qu'on puisse bénéficier de nouveaux fonds. Peut-être qu'il y a des pistes à trouver. En ce qui concerne le quartier Saint-Laurent, je crois qu'on n'a pas pu en bénéficier à l'époque. Le dossier a été préparé et je crois qu'on n'a pas pu en bénéficier. Il faut reprendre les dossiers avant de dire des choses.

Hicham Boujlilat

Vous allez me traiter de menteur, j'ai l'habitude.

J'ai repris les quelques pages qu'on a pu trouver. Si vous savez où est le dossier, on y va ensemble, on le cherche. Je n'ai rien trouvé. En tout cas, c'était lié notamment aux priorités fixées par chacune des collectivités. Sur le reste, il faut réussir à défendre les différents projets.

Michel Veneau

Les projets, c'est le maire qui les présente. Donc, c'était bien l'ancien maire pour les fonds européens. Vous parlez de 2007-2008.

Hicham Boujlilat

J'apprécie votre solidarité avec la personne...

Michel Veneau

Vous dites n'importe quoi.

Hicham Boujlilat

Vous n'assumez pas le bilan de...

Michel Veneau

Bien sûr que si, je l'assume. Vous dites n'importe quoi. Ce n'est plus de la politique que vous faites, ça se dégrade.

Alain Dherbier

Si vous voulez bien, on va en rester là.

S'il a été dit qu'on n'avait pas de dossier et que dans le dossier qu'on a pu trouver, il n'y avait pas grand-chose, c'est la réalité des faits. Les services n'ont rien pu nous fournir comme dossier sur le réaménagement du quartier sud. Où c'est, je n'en sais rien mais c'est la réalité des choses.

C'est monté avec des partenaires, Nièvre Habitat et d'autres partenaires.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

14. Demande de subvention auprès de la DETR de la Nièvre pour le renforcement de la canalisation d'eau potable de la rue Eugène Perrot

Patrick Bouffard

Ça concerne les travaux de renforcement de la canalisation d'eau potable situé rue Eugène Perrot. Le Conseil municipal sollicite comme auparavant une subvention à hauteur de 60 % du montant HT de ces travaux. Le total de l'opération éligible est estimé à 98 020.00 € HT. Le montant de la dotation sollicitée est de 58 812 € HT.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, et suite à l'avis favorable de la commission des finances, propose de retenir cette opération de solliciter la subvention comme indiqué ci-dessus, pour laquelle un dossier est établi ; autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette demande.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ? Non.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

15. Demande de subvention auprès de la DETR de la Nièvre pour le remplacement de menuiserie

Patrick Bouffard

Demande concernant les travaux de menuiserie dans les écoles. Le montant total de l'opération éligible est estimé à 42 642.14 € HT. Le montant de la dotation sollicitée est 25 585.28 € HT, 60 % HT des travaux.

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur le maire, après en avoir délibéré, et suite à l'avis favorable de la commission des finances, propose de retenir les opérations indiquées en annexe, pour lesquelles un dossier est établi et de solliciter la subvention ; autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer les documents afférents à cette demande.

Ça concerne trois écoles : Paul Doumer, Paul Bert et Franc Nohain.

Lors du vote du budget, nous vous présenterons un état de l'ensemble des travaux réalisés sur les remplacements de menuiserie de 2009 à 2012, qui vous donneront en quantité et en volume le nombre d'opérations qui ont été faites.

Alain Dherbier

Avez-vous des questions ? Non.

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

16. Affectation au CCAS de la somme correspondant aux pièces et billets rapportés à la police municipale

André Robert

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

vous n'êtes pas sans savoir que le personnel de la police municipale, outre ses missions de proximité et de sécurité, assure entre autres le suivi et la gestion des objets déclarés perdus par leurs propriétaires, ainsi que les objets trouvés par des personnes. A l'occasion de cette délibération je me permets de porter à votre connaissance quelques détails sur le fonctionnement de ce service.

En 2012, nos services ont enregistré 221 objets trouvés, dont 150 ont été restitués à leur propriétaire. Sachez que les 71 objets restants sont répertoriés et stockés en attendant d'être restitués et remis à leur propriétaire ou aux personnes les ayant trouvés, après un an et un jour, comme le prévoit le règlement.

Parmi ces objets trouvés qui nous sont rapportés, nous recensons de nombreux porte-monnaie et portefeuilles contenant des espèces qui, de fait, ne sont jamais réclamés. Nous avons déjà été amenés à délibérer au mois d'avril 2012 lorsque nos services avaient remis au trésor public la somme de 153,87 € provenant d'objets rapportés entre 2000 et 2010. Nous avons également remis à la perception des francs qui ont été crédités récemment au Trésor public par la Banque de France pour une valeur de 35,49 €. Il vous est demandé de décider d'affecter cette somme au centre communal d'action sociale de la ville. Cette somme sera comptabilisée sur le budget du CCAS de la ville sur le compte 7888, produits exceptionnels et divers.

Alain Dherbier

Pas de remarque ?

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

17. Revalorisation des vacations funéraires de la police municipale

André Robert

Vu la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008, relative à la législation funéraire, seules les opérations de surveillance suivantes :

- transport de corps hors de la commune de décès,
 - opération d'exhumation, de translation et de réinhumation de restes mortels dans le cadre notamment de la reprise de concessions funéraires,
 - opération de crémation d'une personne décédée,
- donnent droit à des vacations.

Ces opérations peuvent être effectuées par les agents de la police municipale sous la responsabilité du maire. Le taux unitaire se rapportant à ces opérations est désormais fixé entre 20 et 25 €. Ce montant pourrait être actualisé par arrêté du ministre chargé des Collectivités territoriales, en fonction de l'indice du coût de la vie de l'Institut national de la statistiques et des études économiques.

Monsieur le maire propose au Conseil municipal de retenir le montant de 23 € comme taux unitaire des vacances.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux unitaire des vacances à 23 €.

C'est le prix du médecin !

Alain Dherbier

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

18. Modification du tableau des effectifs

Patrick Bouffard

Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire au tableau des effectifs, à compter du 1^{er} janvier 2013 un emploi de brigadier chef principal à temps complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et suite à l'avis favorable de la commission des finances, décide d'inscrire l'emploi susvisé au tableau des effectifs.

Alain Dherbier

On passe au vote. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je crois avoir oublié quelque chose. Philippe avait demandé le vote de son vœu.

Philippe Ponchon

Le vote, on le connaît. Par contre, ce que j'ai demandé en début de séance, c'est que le document soit remis à chaque élu. On aurait dû l'avoir sur table, au minimum en même temps que les deux motions.

Alain Dherbier

On va le communiquer.

Questions diverses

Pascal Jaillet

J'ai demandé à Monsieur le maire d'inscrire en questions diverses, sur tous les conseils municipaux 2013 et 2014 un point sur la souscription que l'on a ouverte pour la restauration de l'orgue de l'église Saint-Jacques. Cette souscription a été ouverte par la signature d'Alain Dherbier, de Monsieur Saint-Arroman dans la fondation du patrimoine, le 19 décembre 2012.

Aujourd'hui, presque deux mois après, nous en sommes à 22 dons, y compris la remise de chèque qu'on a eu vendredi – l'harmonie nous a remis un chèque de 3 000 € de concerts qui avaient été organisés début 2011 – pour un montant total de 5 529,50 €.

On est parti sur une bonne dynamique.

Alain Dherbier

Merci. N'oubliez pas de venir signer avant de partir.

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS :

Monsieur DHERBIER Alain	Maire
Monsieur BOUFFARD Patrick	1 ^{er} Adjoint
Monsieur BOUJLILAT Hicham	2 ^{ème} Adjoint
Madame BEZOU Sylviane	3 ^{ème} adjoint
Monsieur LABERTHE François	4 ^{ème} adjoint
Madame LEROY Martine	5 ^{ème} adjoint
Monsieur JAILLET Pascal	6 ^{ème} adjoint
Madame COULON Mireille	7 ^{ème} adjoint
Monsieur GARNIER Thierry	8 ^{ème} adjoint
Monsieur ROBERT André	9 ^{ème} Adjoint
Monsieur CHARTIER William	Conseiller
Madame ROUSSEL Annie	Conseiller
Monsieur PERREAU Christian	Conseiller
Madame de SAINTE CROIX Andrée	Conseiller
Monsieur PONCHON Philippe	Conseiller
Madame COQUET Christine	Conseiller
Monsieur PASSAS Joël	Conseiller
Monsieur DEMAY Thierry	Conseiller
Monsieur ACAR Hidayet	Conseiller

Madame KEREKDJIAN Yvette	Conseiller
Madame VIRLOGEUX Laurence	Conseiller
Madame NEVERT Chantal	Conseiller
Madame PETOILLAT Nathalie	Conseiller
Madame HENRY Micheline	Conseiller
Monsieur DELAS Christian	Conseiller
Monsieur VENEAU Michel	Conseiller
Madame REBOULLEAU Sylvie	Conseiller
Monsieur BLOIN Denis	Conseiller